


Commission économique pour l'Europe
Réunion régionale d'examen « Beijing+25 »

Genève, 29 et 30 octobre 2019

**Rapport sur la Réunion régionale d'examen
« Beijing+25 »**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Participation	2
III. Ouverture de la Réunion (point 1 de l'ordre du jour).....	2
IV. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)	3
V. Élection du Bureau (point 3 de l'ordre du jour)	3
VI. Dialogues thématiques	3
A. Principales tendances observées en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble de la région de la CEE (point 4 de l'ordre du jour).....	3
B. Combler le fossé entre les hommes et les femmes : politiques économiques et sociales efficaces menées dans la région de la CEE (point 5 de l'ordre du jour).....	4
C. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : enseignements et solutions émanant de la région (point 6 de l'ordre du jour)	4
D. L'éducation au service de l'égalité des sexes : un puissant instrument de changement (point 7 de l'ordre du jour).....	4
E. Les investissements intelligents : financement de la promotion de l'égalité des sexes (point 8 de l'ordre du jour)	5
F. Les femmes aux postes de direction : représentation des femmes dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions (point 9 de l'ordre du jour)	5
G. Agir pour le climat : donner aux femmes les moyens de renforcer la résilience climatique (point 10 de l'ordre du jour).....	5
H. Les objectifs mondiaux et les engagements de Beijing (point 11 de l'ordre du jour).....	5
VII. Résumé des Coprésent(e)s et clôture de la Réunion (point 12 de l'ordre du jour).....	6
Annexes	
I. Conclusions des Coprésidentes	7
II. Forum des organisations de la société civile à l'occasion de la Réunion régionale d'examen « Beijing+25 » de la CEE	22



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2018/8, le Conseil économique et social a invité les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à entreprendre, à l'échelon régional, un examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que dans la prise en compte des questions de genre en vue de l'application intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces examens régionaux viendront éclairer l'examen mondial auquel se livrera la Commission de la condition de la femme à sa soixante-quatrième session, en mars 2020.
2. À sa 101^e séance, le 31 octobre 2018, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a décidé de tenir la Réunion régionale d'examen les 29 et 30 octobre 2019 au Palais des Nations, à Genève. La réunion a été organisée conjointement par la CEE et le Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale, en coopération avec les bureaux régionaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
3. La réunion d'examen intergouvernementale a été précédée par le Forum régional de la société civile « Beijing+25 », qui s'est tenu le 28 octobre 2019 à Genève.
4. Les principaux objectifs de la Réunion régionale d'examen « Beijing+25 » étaient les suivants : examiner, sur la base des rapports nationaux reçus, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans la région ; recenser les difficultés rencontrées actuellement ; mettre en avant les bonnes pratiques et fournir des orientations pour des politiques et mesures efficaces. En outre, il a été débattu de la façon dont les stratégies et politiques de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Participation

5. La réunion a rassemblé les représentants des 47 États Membres de la CEE ci-après : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Turkménistan, Turquie et Ukraine.
6. Des représentants d'organismes du système des Nations Unies et d'institutions spécialisées ainsi que d'autres organisations intergouvernementales étaient également présents.
7. La réunion a rassemblé 856 participants, dont des représentants de plus de 170 organisations non gouvernementales (ONG).
8. La liste des participants, ainsi que les documents de la réunion, les allocutions des intervenants et les déclarations des États membres, sont disponibles sur le site de la CEE à l'adresse : <https://www.unece.org/beijing25.html>.

III. Ouverture de la Réunion (point 1 de l'ordre du jour)

9. La réunion a été ouverte par la Secrétaire exécutive de la CEE, M^{me} Olga Algayerova, la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, M^{me} Tatiana Valovaya et la Directrice exécutive adjointe chargée d'ONU-Femmes, M^{me} Åsa Regnér.

Après ces discours d'ouverture, la représentante de l'Équipe spéciale de la jeunesse mondiale « Beijing+25 », M^{me} İlayda Eskitaşçıoğlu, a présenté la déclaration de synthèse élaborée par la société civile à l'issue du Forum régional de la société civile « Beijing+25 » (voir annexe II).

IV. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

10. Les participants ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (ECE/AC.28/2019/1).

V. Élection du Bureau (point 3 de l'ordre du jour)

11. Les participants ont élu les personnes suivantes :

Présidentes : Mme Altynai Omurbekova, Vice-Première Ministre du Kirghizistan, et M^{me} Pascale Baeriswyl, Secrétaire d'État au Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse.

12. L'élection du Bureau a été suivie par les déclarations liminaires des Présidentes.

VI. Dialogues thématiques

13. Les huit tables rondes thématiques ont été consacrées aux questions clefs suivantes : les principales tendances observées en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble de la région de la CEE, combler le fossé entre les hommes et les femmes au moyen de politiques économiques et sociales efficaces, mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, l'éducation au service de l'égalité des sexes comme puissant instrument de changement, le financement de la promotion de l'égalité des sexes, la représentation des femmes dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions, donner aux femmes les moyens de renforcer la résilience climatique et les objectifs mondiaux et les engagements de Beijing.

14. Les tables rondes ont été présidées par l'une des Coprésidentes de la Réunion et dirigées par un animateur. L'introduction au thème choisi a été assurée par quatre à sept intervenants qui représentaient des gouvernements, des institutions spécialisées, des organisations internationales, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé. Au sein de chaque table ronde, les allocutions des intervenants ont été suivies d'un débat interactif.

A. Principales tendances observées en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble de la région de la CEE (point 4 de l'ordre du jour)

Animatrice : M^{me} Alia El-Yassir, Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, ONU-Femmes.

Intervenantes : M^{me} Monika Linn, Directrice du Groupe du développement durable et du genre de la CEE, M^{me} Altynai Omurbekova, Vice-Première Ministre du Kirghizistan, M^{me} Jovanka Trenchevska, Secrétaire d'État au Ministère du travail et de la politique sociale de la Macédoine du Nord, M^{me} Virginija Langbakk, Directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et M^{me} Liliana Palihovici, représentante de la société civile (Présidente de l'Association Institutum Virtutes Civiles, République de Moldova).

B. Comblent le fossé entre les hommes et les femmes : politiques économiques et sociales efficaces menées dans la région de la CEE (point 5 de l'ordre du jour)

Animatrice : M^{me} Sylvie Durrer, Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes de la Suisse.

Représentantes de la société civile chargées d'introduire le thème : M^{me} Sonja Lokar, représentante de la société civile (Women's Lobby, Slovénie) et M^{me} Asel Kubanychbekova, représentante de la société civile (Women Deliver Young Leader, Kirghizistan).

Intervenants pour les sous-sessions :

- *Comblent les disparités fondées sur le genre sur les marchés du travail, au sein de l'entrepreneuriat, ainsi qu'en matière de protection sociale et de services* : M^{me} Hijran Huseynova, Présidente du Comité d'État chargé des questions relatives à la famille, aux femmes et aux enfants de l'Azerbaïdjan, M^{me} Lenita Freidenvall, Directrice adjointe de la Division chargée de l'égalité des genres de la Suède, M^{me} Emanuela Pozzan, spécialiste principale des questions d'égalité entre hommes et femmes et de non-discrimination au Département des conditions de travail et de l'égalité de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et M^{me} Hyeschin Park, économiste, Coordinatrice du programme de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) consacré au genre.
- *Comblent l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes* : M^{me} Mariam Jajanidze, Conseil de l'égalité des genres du Parlement de Géorgie, M^{me} Rósa Guðrún Erlingsdóttir, conseillère principale au Cabinet du Premier ministre de l'Islande, M^{me} Jolanta Reingardé, Coordinatrice du programme recherche et statistiques à l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et M. Johannes Smits, représentant du secteur privé, Directeur et spécialiste de l'égalité salariale chez PricewaterhouseCoopers (PwC).

C. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : enseignements et solutions émanant de la région (point 6 de l'ordre du jour)

Animateur : M. Artiom Sici, Secrétaire d'État au Ministère de la santé, du travail et de la protection sociale de la République de Moldova.

Intervenants : M^{me} Rebeca Palomo, Commissaire d'État à la violence à l'égard des femmes, Espagne, M. Joško Mandić, Conseiller expert à l'Agence de promotion de l'égalité des sexes, Bosnie-Herzégovine, M^{me} Marijke Weewauters, Chef de l'Unité fédérale sur la violence fondée sur le genre, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Belgique, M^{me} Marceline Naudi, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) du Conseil de l'Europe (COE), M^{me} Dubravka Šimonovic, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, M^{me} Shazia Choudhry, représentante de la société civile (professeur de droit à la Queen Mary University de Londres/membre du réseau Women Against Violence Europe (WAVE), Royaume-Uni) et M^{me} Melsa Ararat, représentante du secteur privé, Directrice fondatrice du Forum sur la gouvernance d'entreprise de Turquie, Sabancı Business School, Istanbul.

D. L'éducation au service de l'égalité des sexes : un puissant instrument de changement (point 7 de l'ordre du jour)

Animatrice : M^{me} Vera Labkovich, Chef du Département chargé de la population, des questions de genre et de la politique familiale, Ministère du travail et de la protection sociale du Bélarus.

Intervenantes : M^{me} Elina Kalkku, Sous-secrétaire d'État à la politique de développement au Ministère des affaires étrangères de la Finlande, M^{me} Krista Pikkat, Directrice du bureau de l'UNESCO à Almaty pour le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, M^{me} Hava Karrie, Directrice du centre de formation MASHAV Carmel Training Center en Israël et M^{me} Damel Mektepbayeva, représentante de la société civile (Université de Nazarbayev, Kazakhstan).

E. Les investissements intelligents : financement de la promotion de l'égalité des sexes (point 8 de l'ordre du jour)

Animateur : M. Helmut Berger, Chef du Bureau parlementaire du budget de l'Autriche.

Intervenantes : M^{me} Eglantina Gjermeni, Présidente de la sous-commission parlementaire sur l'égalité des genres de l'Albanie, M^{me} Anna Björnermark, Directrice associée chargée de l'intégration des questions de genre et de l'accès aux services à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), M^{me} Janet Veitch, représentante de la société civile (Présidente de l'organisation Women's Budget Group, Royaume-Uni) et M^{me} Dana Haidan Georgakarakou, représentante du secteur privé, Responsable régionale de l'impact social chez VISA.

F. Les femmes aux postes de direction : représentation des femmes dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions (point 9 de l'ordre du jour)

Animatrice : M^{me} Lena Ag, Directrice générale de l'agence de promotion de l'égalité des genres de la Suède.

Intervenantes : M^{me} Marija Blagojević, membre de l'organisation Women's Political Network et conseillère du Président au Parlement du Monténégro, M^{me} Kateryna Levchenko, Commissaire du gouvernement chargée de la politique d'égalité des genres en Ukraine, M^{me} Gulnara Ishankhanova, Cheffe du service juridique du centre de recherche « Oila » au Cabinet des ministres de l'Ouzbékistan et M^{me} Ana Sofia Fernandes, représentante de la société civile (Vice-Présidente de l'organisation Lobby européen des femmes, Portugal).

G. Agir pour le climat : donner aux femmes les moyens de renforcer la résilience climatique (point 10 de l'ordre du jour)

Animatrice : M^{me} Galina Jevgrafova, conseillère au Ministère des affaires rurales de l'Estonie.

Intervenantes : M^{me} Katri Viinikka, Ambassadrice pour les questions de parité, Finlande, M^{me} Sandra Nedeljkovic, Directrice adjointe du Bureau de gestion des investissements publics de la Serbie, M^{me} Jeannette Gurung, représentante de la société civile (Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management, États-Unis) et M^{me} Saltanat Rakhimbekova, représentante de la société civile (Coalition « G-Global » pour une économie et un développement verts, Kazakhstan).

H. Les objectifs mondiaux et les engagements de Beijing (point 11 de l'ordre du jour)

Animatrice : M^{me} Zhanna Andreasyan, Vice-Ministre du travail et des affaires sociales de l'Arménie.

Intervenants : M^{me} Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, France, M^{me} Merita Xhafa, Directrice générale du Ministère de la santé et de la protection sociale de l'Albanie, M^{me} Astrid Krumwiede, experte principale au Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté

nucléaire de l'Allemagne, M. Charles Ramsden, Président de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe, M^{me} Silvana Cappuccio, représentante de la société civile (Confédération générale italienne du travail) et M^{me} Selma Acuner, représentante de la société civile (Women for Women's Human Rights, Turquie).

VII. Résumé des Coprésident(e)s et clôture de la Réunion (point 12 de l'ordre du jour)

15. Les Coprésidentes ont présenté les messages clefs qui sont ressortis des débats thématiques. Les participants à la Réunion ont convenu que le projet de conclusions des Coprésidentes à la suite des débats serait téléchargé sur le site web de la CEE afin que les participants à la Réunion puissent faire part de leurs commentaires. Il a été décidé que le rapport final, ainsi que les conclusions des Coprésidentes et la déclaration de synthèse issue du Forum de la société civile « Beijing+25 » jointes en annexe, seraient soumis à la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme à New York en mars 2020, en tant que contribution régionale à l'examen mondial « Beijing+25 ».

Annexe I

Conclusions des Coprésidentes

1. À la veille du 25^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de l'évaluation quinquennale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres de la CEE et les parties prenantes à la Réunion régionale d'examen « Beijing+25 » ont renouvelé leur engagement à parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, au moyen de la mise en œuvre complète et accélérée de tous les domaines de préoccupation critiques des documents de Beijing et de l'établissement de synergies avec la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Les participants ont souligné la nécessité de se doter de politiques et de stratégies complètes et cohérentes et de mener des actions urgentes, afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales des femmes et des filles, d'intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques et tous les programmes, d'assurer la pleine et égale participation des femmes à la prise de décisions dans tous les processus, y compris concernant le changement climatique, et l'autonomisation économique des femmes, notamment par l'éducation, et de renforcer les partenariats et la coopération internationale afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Principales tendances observées en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble de la région de la CEE

3. Le Rapport de synthèse régional, qui a été élaboré sur la base de 46 rapports nationaux soumis par les gouvernements des États Membres de la CEE¹, a recensé les progrès accomplis dans tous les domaines au sein de notre région depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing en 1995, ainsi que ses liens avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable pour la région de la CEE.

4. Au cours des cinq dernières années, les États Membres de la CEE ont mis l'accent sur trois principaux domaines : la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'autonomisation économique des femmes et le renforcement de la participation politique des femmes. Les participants à la Réunion ont convenu que si les progrès accomplis étaient nombreux et généralisés, ils demeureraient inégaux et de nombreuses difficultés subsistaient.

5. La violence à l'égard des femmes et des filles reste un défi important pour tous les pays et tous les segments de la société. Tous les participants ont relevé l'impulsion qui a été donnée par la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) au niveau national dans les États membres du Conseil de l'Europe. La plupart des actions menées au niveau national ont visé à lutter contre deux formes de violence à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la traite des êtres humains, notamment par une amélioration de la couverture et de la qualité des services assurés aux victimes.

6. Les pays ont mené des actions importantes pour favoriser l'inclusion des femmes dans la population active par la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, le développement des garderies et le subventionnement des soins aux enfants et aux personnes âgées, l'allongement du congé de paternité, le traitement des problèmes tels que le taux d'emploi plus faible des femmes, les salaires inférieurs et l'inégalité des revenus du capital, et la lutte contre la ségrégation verticale et horizontale. De nombreux pays ont mis l'accent sur la conciliation travail-famille comme moyen décisif de supprimer les obstacles à l'intégration des femmes sur le marché du travail. Un certain nombre de pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) ont souligné que l'égalité des genres

¹ Cinq autres rapports nationaux ont été reçus après l'élaboration du Rapport de synthèse régional.

et l'autonomisation économique des femmes étaient un moyen essentiel pour réduire la pauvreté et assurer un travail décent.

7. En dépit de ces avancées, la pleine réalisation du potentiel économique des femmes continue à se heurter à des lacunes importantes sur le plan des politiques et de leur application effective. Dans la région, les femmes continuent d'avoir un taux d'emploi plus bas et des horaires de travail plus courts, de subir une ségrégation professionnelle et de toucher une rémunération et des revenus du capital inférieurs à ceux des hommes. Les services de garde d'enfants et les services sociaux de qualité et abordables sont insuffisants dans de nombreux pays, ce qui limite les possibilités pour les femmes d'occuper des emplois à temps plein. Le partage inégal des tâches ménagères et des soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées reste courant dans toute la région. Les femmes dont le taux d'emploi et le niveau de salaire sont les plus faibles sont souvent celles dont la famille compte des enfants en bas âge. À l'école, le choix des matières continue d'obéir à des stéréotypes sexistes, ce qui entraîne des conséquences à long terme pour les femmes.

8. La progression de la participation politique des femmes est inégale dans la région, et particulièrement faible au niveau local. Quelques pays sont proches de la parité au niveau national, tandis que beaucoup d'autres ont mis en place des quotas ou commencent tout juste à le faire.

9. Les intervenants et les participants ont rappelé que l'absence de financements suffisants était l'un des plus grands obstacles à la promotion de l'autonomisation des femmes. Le manque de ressources financières et humaines affaiblit et marginalise les mécanismes nationaux et locaux de défense des droits de la femme. Le financement insuffisant des organisations de la société civile a pour effet de détériorer la qualité et l'étendue des services offerts aux victimes de violences, y compris les espaces d'hébergement appropriés. Cette carence de fonds témoigne en partie de la limitation de l'espace et du soutien accordés aux organisations de la société civile dans le contexte de la montée du conservatisme et des mouvements d'extrême-droite dans certaines parties de la région.

10. Il est important de réagir aux formes multiples et croisées de violence contre les femmes et les filles et à la discrimination dans tous les secteurs, y compris celui de la sécurité et de la défense, et de ne laisser personne de côté. Les intervenants et les participants ont attiré l'attention sur les divers groupes de femmes, notamment les femmes migrantes, les femmes lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexes, les femmes handicapées, les femmes qui pratiquent la prostitution, les femmes des minorités ethniques et raciales, les mères célibataires et les femmes âgées, et sur la nécessité de prendre des mesures spéciales pour ces groupes.

11. Les consultations sous-régionales sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing ont révélé les domaines spécifiques de progrès et les difficultés relevées dans un certain nombre de pays au cours des cinq dernières années. Le dialogue des militants civiques d'Asie centrale, qui s'est tenu à Bichkek (Kirghizistan) en septembre 2019, a réuni des représentants de gouvernements et d'organisations de la société civile ainsi que d'autres parties prenantes. Bien que des lois progressistes aient été adoptées dans tous les pays, des difficultés de mise en œuvre subsistent. Tous les participants ont souligné l'importance d'élargir le dialogue aux thèmes de la paix et de la sécurité et de résoudre les problèmes liés aux migrations, aux changements climatiques et aux tendances démographiques. Pour transformer la société, il convient de renforcer les capacités des femmes et des filles et de leur fournir des modèles, de les habiliter à participer activement à l'économie et à la prévention des conflits. L'adaptation au progrès technologique, notamment l'utilisation des médias numériques et sociaux pour accélérer l'égalité des genres, est un autre domaine important.

12. Comme l'a révélé la consultation sous-régionale tenue à Skopje (Macédoine du Nord) en octobre 2019, des progrès ont été observés en matière de politiques normatives en Turquie et dans les pays des Balkans occidentaux. Les pays se sont engagés à promouvoir l'égalité des genres au moyen de plans d'action nationaux consacrés aux femmes, à la paix et à la sécurité, à la prévention de la violence fondée sur le genre, à l'accès à des soins gratuits en matière de santé sexuelle et procréative et de réalisation des droits y relatifs, à

l'introduction de quotas aux niveaux national et local et au soutien aux femmes issues de groupes très vulnérables. Malgré les progrès réalisés dans ces domaines, des difficultés subsistent. Le financement des mécanismes de défense des droits de la femme reste insuffisant, les stéréotypes de genre persistent, tandis que la discrimination des femmes sur le lieu de travail et l'inégalité des salaires, le sexisme à l'égard des femmes et des filles, la violence fondée sur le genre et les féminicides se poursuivent. Des politiques et des mesures spécifiques sont requises pour réduire la pauvreté des femmes et des filles, améliorer l'accès aux services publics, promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions et aux processus de paix et de sécurité, et renforcer les partenariats avec les nouveaux médias.

13. Lors de la consultation sous-régionale qui s'est tenue à Chisinau (République de Moldova) en septembre 2019, les participants ont fait part de difficultés similaires dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Dans les pays d'Europe orientale et du Caucase, les stéréotypes de genre et les préjugés sexistes persistent et l'intégration des aspects liés au genre dans les politiques publiques reste limitée. Le financement des politiques liées au genre est insuffisant et les mécanismes de défense des droits de la femme ne disposent pas des ressources humaines et financières dont elles ont besoin pour fonctionner efficacement.

14. Les pays de l'Union européenne (UE) sont en avance dans le domaine de l'égalité des genres par rapport aux autres sous-régions. Il existe des indicateurs et des données qui permettent de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, de déceler les tendances et de donner des orientations aux décideurs politiques de l'UE. Pourtant, 7,7 millions de femmes ne sont pas sur le marché du travail, ce qui engendre un impact économique important. Neuf millions de femmes travaillent à temps partiel en raison de leurs responsabilités domestiques. Les soins et travaux domestiques non rémunérés limitent la participation des femmes au marché du travail et à la prise de décisions et contribuent, entre autres facteurs, aux écarts de rémunération et de prestations de retraite.

15. L'une des principales difficultés de la région est l'absence de prise en compte des questions de genre en matière de protection de l'environnement, de changements climatiques et de gestion des risques de catastrophes. Seuls quelques pays commencent à adopter des politiques en ce sens. Un autre problème nouveau, à savoir l'apparition de formes de violence en ligne contre les femmes et les filles comme le cyberharcèlement et le trolling, exige une réaction coordonnée de la part des secteurs de l'éducation, de la justice pénale et des technologies de l'information et des communications (TIC). L'augmentation des flux migratoires vers la région entraîne un risque de pauvreté croissante parmi les femmes migrantes, car beaucoup d'entre elles restent sans emploi ou ne sont pas inscrites dans des programmes d'éducation.

16. Dans de nombreux domaines, le suivi de l'égalité des genres et les rapports élaborés à ce sujet ne comportent pas suffisamment de données ventilées par genre et de statistiques relatives à la situation comparée des femmes et des hommes. Faute de définitions, de méthodologies ou d'analyses communes, il est impossible d'effectuer des comparaisons entre les pays et les sous-régions.

Comblent le fossé entre les hommes et les femmes : politiques économiques et sociales efficaces menées dans la région de la CEE

17. Malgré de nombreuses modifications juridiques et initiatives politiques, les inégalités structurelles persistent. Les pratiques discriminatoires sont en recul mais elles subsistent. La participation des femmes au marché du travail est inégale et caractérisée par une forte ségrégation professionnelle et sectorielle. Ces différences résultent d'autres inégalités, en particulier dans la répartition des tâches non rémunérées. Elles se traduisent par des revenus actuels et futurs plus modestes, qui restreignent les choix des femmes et compromettent leur indépendance personnelle.

18. La persistance de ces inégalités impose de mener des politiques d'autant plus énergiques et ambitieuses. La modification des cadres juridiques est nécessaire mais ne suffit pas. Pour engendrer le changement, il convient à la fois de mener des politiques

efficaces et de mettre à disposition des ressources appropriées. L'égalité des genres ne se fait pas du jour au lendemain : elle nécessite de multiples réformes et une mobilisation constante pour combler les lacunes qui subsistent.

19. S'agissant de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, les participants à la Réunion se sont penchés sur les pratiques actuelles et les outils disponibles pour collecter et communiquer des données sur les différences de salaire, ainsi que sur les mécanismes permettant de remédier à l'inégalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Bien qu'il s'accélère dans la plupart des pays, le rythme du changement reste lent. Même dans les pays qui ont beaucoup avancé sur la voie de l'égalité des genres, il s'avère difficile d'éliminer les différences de rémunération entre les femmes et les hommes. Un écart salarial femmes-hommes engendre un écart de prestations de retraite entre les femmes et les hommes, ce qui aggrave l'impact des systèmes de protection sociale qui ne sont pas neutres en termes de genre.

20. L'écart salarial femmes-hommes s'explique par divers facteurs. L'emploi à temps partiel est plus fréquent chez les femmes, en particulier chez les mères. Les choix d'éducation et la ségrégation professionnelle font que les femmes sont moins présentes dans les secteurs les plus rémunérés. L'ampleur des stéréotypes préjudiciables et de la discrimination pure et simple désavantage les femmes. Enfin, le partage inégal des tâches non rémunérées limite les possibilités de carrière des femmes.

21. Les politiques en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes constituent un investissement d'avenir. Ainsi, il convient de considérer les ressources allouées non pas comme des coûts mais comme une contribution au progrès de sociétés plus équitables, qui bénéficient de tout le potentiel de l'ensemble de leurs membres. Les lieux de travail plus diversifiés sont plus productifs et génèrent plus de satisfaction professionnelle.

22. Pour être efficaces, les politiques d'intégration de la dimension de genre doivent être tournées vers l'avenir et tenir compte des implications des tendances actuelles et nouvelles. Le monde du travail se transforme sous l'impulsion de l'évolution rapide de la technologie. Pour éviter de reproduire les inégalités actuelles dans ce nouveau contexte, il faudrait s'attaquer aux facteurs traditionnels qui expliquent les disparités fondées sur le genre, comme l'inégalité du partage des tâches non rémunérées et la rigidité des pratiques de travail. Cependant, les politiques devraient aussi viser à tirer parti du potentiel offert par l'évolution technologique pour contribuer à l'égalité des genres et ouvrir de nouvelles perspectives pour l'autonomisation des femmes.

23. Recommandations :

a) Les pays devraient ratifier la Convention sur la violence et le harcèlement (n° 190) de l'OIT, puis l'appliquer effectivement, de même que la Recommandation n° 206 de l'OIT qui l'accompagne, et adopter des principes directeurs nationaux sur la prévention du harcèlement sexuel dans le monde du travail ;

b) Il convient de s'attaquer aux obstacles qui empêchent une participation plus complète des femmes dans les secteurs technologiques prometteurs, notamment l'inégalité des chances en matière d'accès à la formation ou les stéréotypes préjudiciables ;

c) Des actions spécifiques devraient être menées à l'intention des groupes particulièrement défavorisés, comme les femmes rurales et migrantes, car celles-ci sont confrontées à de nombreuses difficultés, notamment des écarts particulièrement importants entre les genres ;

d) La conception des systèmes de protection sociale devrait viser à surmonter les préjugés existants, notamment en sélectionnant les femmes comme bénéficiaires ;

e) Les organismes chargés de surveiller la discrimination et les différents aspects liés aux écarts entre les genres devraient disposer de ressources appropriées et de pouvoirs d'exécution ;

f) L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est la manifestation de sources de discrimination multiples et interconnectées. Les politiques doivent s'attaquer à ces sources multiples, par une approche interconnectée mais différenciée ;

g) Les systèmes de certification en matière d'égalité de rémunération peuvent garantir l'application effective de la législation. Toutefois, les régimes volontaires peuvent s'avérer insuffisants pour garantir les progrès requis et il peut être nécessaire d'ajouter des éléments obligatoires ;

h) Les entreprises, en particulier les plus grandes, devraient élaborer des plans en faveur de l'égalité des genres afin de remédier aux diverses lacunes qui se font jour sur le lieu de travail. Les engagements devraient être mesurables, contrôlés et activement mis en œuvre ;

i) Les procédures de passation de marché peuvent servir d'instrument pour veiller à ce que seules les entreprises offrant une égalité de rémunération obtiennent des marchés publics ;

j) Une collaboration étroite avec le secteur des entreprises est indispensable pour garantir que les réglementations et les initiatives visant à combler l'écart salarial femmes-hommes et à lutter contre les autres formes de discrimination sont bien comprises et appliquées. Dans les domaines critiques tels que la formation, une démarche concertée peut donner des résultats positifs ;

k) Les politiques doivent viser à éliminer tout désavantage pour les femmes qui décident d'avoir un enfant. Il est essentiel d'investir dans des services de garde d'enfants de bonne qualité, des congés de maternité et des congés parentaux bien conçus et des aménagements des modalités de travail, afin de faciliter la carrière des femmes et leur accès à des emplois de qualité ;

l) Les normes sociales et les attentes inégales à l'égard des hommes et des femmes en matière de soins constituent des obstacles majeurs qu'il convient de surmonter, au moyen de politiques appropriées qui associent les hommes aux changements requis. Il est nécessaire de mettre en place des programmes de conciliation entre vie professionnelle et vie privée qui ciblent à la fois le secteur privé et le secteur public.

Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : enseignements et solutions émanant de la région

24. La violence à l'égard des femmes et des filles constitue un obstacle à l'égalité des femmes et à leur capacité d'exercer tous les autres droits fondamentaux, un problème de santé publique majeur et une violation des droits des femmes. Conjuguée à l'inégalité de genre, la violence contre les femmes accroît leur risque d'infection par le VIH, freine leur accès aux services de traitement du virus et aux autres services de santé et va de pair avec une mauvaise observance du traitement du VIH et à des indicateurs de santé plus mauvais pour les femmes vivant avec le virus.

25. La violence à l'égard des femmes et des filles continue d'exister sous de nombreuses formes : de la violence au sein du couple, qui peut entraîner des violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques, jusqu'au féminicide, au harcèlement sexuel et au viol, à la violence commise par le biais des médias sociaux, au harcèlement criminel, au « crime d'honneur », à la traite, à la torture commise par des acteurs non étatiques, aux mutilations génitales féminines, à la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus et à l'enlèvement en vue d'un mariage forcé ou d'un mariage d'enfants.

26. La Convention d'Istanbul contribue grandement à faire évoluer la législation dans de nombreux pays. Cependant, sa mise en œuvre reste insuffisante et inégale dans la région.

27. En ce qui concerne la mise en œuvre des engagements internationaux par tous les acteurs nationaux, des liens plus étroits devraient être établis entre les mandats de l'Institut femmes, paix et sécurité, la Convention d'Istanbul, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ses Recommandations générales n^{os} 30 et 35, la Convention sur la violence et le harcèlement (n^o 190) de l'OIT et sa Recommandation n^o 206, ainsi que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

28. En outre, il est nécessaire de collecter systématiquement des données ventilées par sexe, genre et autres caractéristiques afin d'analyser l'ampleur de la violence fondée sur le genre et la répression dont elle fait l'objet, puis de fournir des données factuelles en vue d'élaborer des politiques. Dans la plupart des pays, les données collectées par les différentes parties prenantes ne sont pas comparables et l'absence de normes de confidentialité et de protection compromet les droits des victimes.

29. Il convient d'adopter une stratégie commune pour contrer efficacement le recul amorcé par certains mouvements conservateurs, qui remettent en question le concept de « genre » et font obstacle, sur cette base, à l'application des normes internationales permettant de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

30. Les organisations de la société civile ont signalé avec préoccupation que la notion d'« aliénation parentale » était de plus en plus utilisée pour minimiser les allégations de violence au sein de la famille, lorsque les auteurs de tels actes tentaient d'obtenir un droit de visite et la garde des enfants. Cette tendance place les femmes et les enfants victimes de violence au sein de la famille dans des situations de plus en plus dangereuses et les exemples de femmes et d'enfants qui ont été blessés ou tués à la suite d'ordonnances rendues par les tribunaux des affaires familiales se multiplient.

31. Recommandations :

a) Tous les pays devraient adhérer à la Convention d'Istanbul ou la ratifier et la mettre en œuvre. Cette convention fournit le cadre juridique et politique qui permet aux autorités nationales d'élaborer et appliquer des politiques globales et coordonnées en associant les organismes publics, les organisations de la société civile et les autorités et les parlements nationaux, régionaux et locaux, ainsi que les organisations internationales ;

b) Tous les pays devraient ratifier la Convention sur la violence et le harcèlement (n° 190) de l'OIT, puis l'appliquer effectivement, de même que la Recommandation n° 206 de l'OIT qui l'accompagne, en concertation avec les syndicats et les employeurs ;

c) Tous les gouvernements devraient élaborer des stratégies globales et des plans d'action nationaux, tout en mettant en place des organes nationaux de coordination pour guider la collaboration entre les parties prenantes et la mise en œuvre des protocoles d'intervention et de protection. Ces politiques et mesures devraient être soutenues par un financement suffisant, y compris pour les organisations de la société civile. Toutes les formes de violence à l'égard des femmes devraient être érigées en infraction pénale, y compris les formes émergentes, comme le fait d'utiliser les technologies de l'information et des communications pour cibler les femmes qui participent activement à la vie publique. Le féminicide devrait être systématiquement poursuivi ;

d) En tant qu'expertes et prestataires de services incontournables, les organisations de la société civile devraient être associées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Les victimes devraient également être consultées ;

e) Des organes nationaux de coordination devraient être créés pour assurer la collecte, la ventilation, l'analyse et la diffusion complètes des données sur la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'ensemble des organismes. Les données devraient être ventilées en fonction de diverses caractéristiques, notamment la nature de la relation entre les victimes et les auteurs. Les organes nationaux de coordination devraient être dotés de suffisamment de pouvoirs pour s'acquitter efficacement de leurs tâches et accélérer la mise en œuvre des politiques et mesures existantes ;

f) Des mesures devraient être prises pour remédier au manque de capacités institutionnelles suffisantes pour appliquer les législations et politiques pertinentes, notamment pour former les prestataires de services, les professionnels de la santé, les enseignants, les agents de police, les procureurs, etc ;

g) Des services et des soins multisectoriels coordonnés devraient être mis en place au niveau local à l'intention des femmes et des filles victimes de violences, notamment des services spécialisés pour les groupes vulnérables qui subissent des formes multiples et croisées de violence et de discrimination. L'augmentation des financements

devrait s'accompagner d'une réponse globale à leurs besoins. Les ordonnances de protection devraient faire l'objet d'un suivi efficace, sans exception pour les parents exerçant en commun l'autorité parentale, et se fonder sur des estimations individualisées des risques ;

h) Il convient de renforcer la coopération interrégionale et l'échange d'expériences et d'enseignements à retenir concernant la mise en œuvre de la législation et des politiques visant à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ;

i) Des stratégies spéciales de sensibilisation devraient être élaborées pour les victimes de violences, en particulier pour les femmes confrontées à des formes multiples de discrimination ;

j) Tous les pays devraient mettre en place des organismes nationaux multidisciplinaires tels que la plateforme Femicide Watch, afin d'œuvrer activement à la prévention des féminicides ou meurtres de femmes liés au genre ;

k) Tous les pays devraient prendre les mesures législatives et autres requises pour mettre en place des centres d'accueil pour les victimes de viol, ou des centres d'orientation pour les victimes de violence sexuelle, qui soient adaptés, facilement accessibles et en nombre suffisant pour que les victimes puissent bénéficier d'exams médicaux et médico-légaux, ainsi que de services d'appui et de conseil en matière de traumatisme.

L'éducation au service de l'égalité des sexes : un puissant instrument de changement

32. L'éducation est fondamentale pour échapper à la pauvreté et constitue un outil puissant pour transformer la vie des femmes et des filles. C'est aussi un facteur déterminant pour assurer la stabilité et la prospérité des économies. Les participants ont fait part de leur expérience quant à la mise en place d'un système national qui favorise l'égalité des genres et contribue à une croissance durable. Les éléments clés d'un tel système sont notamment l'enseignement obligatoire jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, la gratuité de l'enseignement de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, l'intégration des questions d'égalité dans les programmes nationaux d'enseignement fondamental dans l'ensemble du système éducatif et la réduction de la ségrégation, afin qu'à l'école les garçons comme les filles puissent choisir en toute égalité des matières traditionnellement associées à un genre spécifique.

33. Dans la région de la CEE, le taux de scolarisation des femmes et des filles est identique ou supérieur à celui des hommes et des garçons. De plus, les femmes sont majoritaires parmi les diplômés de l'enseignement postsecondaire. Cependant, le taux d'alphabétisme des femmes de plus de 15 ans est systématiquement inférieur à celui des hommes.

34. Malgré certains progrès, une ségrégation horizontale et verticale persiste parmi les étudiants et le personnel du secteur. Dans la plupart des pays, les femmes sont majoritaires dans l'enseignement primaire et secondaire. En revanche, dans l'enseignement postsecondaire, ce sont en majorité des hommes qui occupent les postes d'enseignants et les postes universitaires de rang élevé. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à choisir les filières sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM), ce qui non seulement fait obstacle à leur pleine participation au marché du travail, notamment à l'égalité de rémunération, mais réduit leur potentiel de réussite sur un marché du travail qui évolue rapidement et où la demande de compétences technologiques est forte.

35. Dans certains pays d'Europe et d'Asie centrale, l'amélioration de l'accès à l'éducation ne s'est pas accompagnée d'une progression de l'inclusion et de l'égalité. En moyenne, moins de 50 % des enfants fréquentent l'éducation préscolaire, la participation à l'école primaire a stagné et seule la moitié des adolescents acquièrent les compétences requises. Les systèmes éducatifs, les programmes et les enseignants ne fournissent pas les compétences nécessaires à une culture de citoyenneté mondiale et de paix. Les plus marginalisés sont les plus laissés pour compte. Les enfants handicapés ne sont pas repérés

et manquent des occasions cruciales de bénéficier d'interventions précoces et d'enseignements de qualité. En raison des normes sociales et de la formation inadéquate des enseignants, les élèves handicapés sont envoyés dans des classes et des institutions séparées, même lorsque ce n'est pas nécessaire. Les filles handicapées sont moins souvent diagnostiquées que les garçons et restent invisibles dans les statistiques, alors qu'elles sont surreprésentées dans les institutions de soins. La discrimination sociale et structurelle touche les minorités ethniques et linguistiques et expose les filles à la violence fondée sur le genre et au mariage d'enfants.

36. Les droits des femmes et des filles ne peuvent être réalisés sans leur droit de prendre des décisions en connaissance de cause tout au long de leur vie. L'accès à une éducation sexuelle complète est indispensable à leur santé sexuelle et procréative et à la réalisation des droits y relatifs.

37. Les participants ont réfléchi à l'importance d'offrir aux femmes des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, notamment en élaborant des programmes et matériels éducatifs.

38. Recommandations :

a) Les pays devraient adopter des cadres juridiques, politiques et de planification complets et équitables afin de prévenir la discrimination fondée sur le genre et de supprimer les obstacles à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie. À cette fin, ils devraient :

- i. Évaluer dans quelle mesure l'égalité des genres est intégrée dans les politiques, les cadres juridiques, les plans et les activités éducatives au niveau national ;
- ii. Améliorer les données ventilées, afin que les systèmes d'analyse, de planification, de budgétisation et de suivi du secteur de l'éducation puissent s'attaquer aux obstacles propres au contexte qui nuisent à la réalisation de l'égalité des genres par l'éducation ;
- iii. Offrir un enseignement gratuit et obligatoire à tous les enfants.

b) Les pays devraient renforcer la qualité de l'enseignement pour assurer la préparation à la vie courante et la transition de l'école au travail. À cette fin, ils devraient :

- i. Renforcer la qualité des programmes d'enseignement, des matériels pédagogiques et de la formation des enseignants, en utilisant l'innovation, la formation aux TIC et les compétences en matière d'entrepreneuriat et en intégrant les qualifications nécessaires à l'exercice de la citoyenneté mondiale, à la compréhension entre les cultures, à la paix et à la réconciliation ;
- ii. Veiller à ce qu'un système scolaire dispense une éducation sexuelle complète à tous les élèves, quel que soit leur genre, afin de garantir la santé sexuelle et procréative de toutes les femmes et les filles et la réalisation des droits y relatifs ;
- iii. Veiller à mettre en place des éducateurs bien formés et bien soutenus pour lutter contre les stéréotypes de genre ;
- iv. Adopter une approche inclusive et globale au sein des établissements d'enseignement de tout le secteur de l'éducation, en commençant par l'enseignement préprimaire.

c) Les pays devraient prévoir des mesures pour qu'aucune fille ou femme ne soit laissée pour compte. À cette fin, ils devraient :

- i. Assurer la continuité de l'enseignement, de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'apprentissage par les pairs pour les filles et les femmes ;
- ii. Soutenir les clubs périscolaires et de proximité pour offrir un soutien et des parcours d'apprentissage alternatifs ;
- iii. Renforcer les partenariats afin d'offrir à tous les étudiants, en particulier aux filles, des mentorats et des apprentissages, notamment dans les filières STIM ;

- iv. Diffuser des messages positifs pour faire contrepoids aux stéréotypes culturels qui contribuent au décrochage des filles et les empêchent de poursuivre des carrières scientifiques ;
- v. Élaborer des mécanismes de détection précoce des enfants handicapés et des filles exposées à des risques ;
- vi. Mettre en place des installations qui tiennent compte des questions de genre, notamment en matière d’approvisionnement en eau, d’assainissement, de santé et de transport dans les zones rurales ;
- vii. Lancer des programmes de bourses et d’aides financières pour favoriser la fréquentation des filles et le report du mariage.

Les investissements intelligents : financement de la promotion de l’égalité des sexes

39. Les participants ont souligné à quel point il était important que les gouvernements nationaux financent la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes en allouant des ressources financières à des domaines spécifiques et en intégrant la dimension de genre dans les politiques macroéconomiques. Certains pays de la région ont signalé une hausse des budgets nationaux alloués au traitement des questions liées au genre, comme la violence fondée sur le genre et la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales, mais le suivi effectif des crédits budgétaires nationaux affectés dans une perspective de genre reste très limité.

40. Les pays ont fait part de leur expérience quant à l’utilisation de la budgétisation tenant compte des questions de genre comme outil pour assurer une meilleure transparence et manifester un engagement en faveur de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes et des filles. Ils ont réaffirmé que la budgétisation tenant compte de l’inclusion sociale et des questions de genre était le principe clef et un moyen essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et ne pas faire de laissés-pour-compte. Dans certains pays, la mise en œuvre de la budgétisation tenant compte des questions de genre a entraîné une hausse du nombre de programmes et de projets gouvernementaux dotés d’objectifs spécifiques en matière de genre.

41. L’intégration de la dimension de genre dans les processus sectoriels plus larges, au moyen d’outils de budgétisation tenant compte des questions de genre, exige d’effectuer systématiquement une analyse de genre dans toutes les activités à l’aide de données complètes. Cependant, le manque de données ventilées par genre et de capacités suffisantes pour exploiter ces données en vue d’évaluer l’impact sur l’égalité des sexes constitue un obstacle important dans de nombreux pays de la région.

42. Dans le secteur privé, certaines stratégies d’investissement visent à faire progresser l’égalité des genres en misant sur des entreprises dirigées par des femmes, notamment en assurant un renforcement des capacités et l’octroi de prêts, sur des institutions dont le personnel et la direction présentent diverses identités de genre, et sur des entreprises qui font progresser l’égalité des genres au moyen de leurs produits et services.

43. Les participants ont souligné l’importance de mettre en place des mécanismes efficaces pour suivre systématiquement les crédits alloués aux activités relatives à la promotion de l’égalité des sexes.

44. Recommandations :

a) Les pays devraient assurer un financement fiable, systématique et approprié issu des budgets nationaux pour mettre en œuvre les engagements internationaux et nationaux en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes ;

b) Les pays devraient augmenter les investissements dans les infrastructures de soins et de services sociaux tenant compte des questions de genre, sur la base d’une évaluation de l’impact des investissements à court et à long terme sur l’égalité entre les sexes ;

c) Les pays devraient promouvoir le partage des tâches domestiques et familiales entre les femmes et les hommes sur la base d'une évaluation des marchés du travail en fonction du genre et des liens entre le travail rémunéré et non rémunéré, et envisager de subventionner les soins aux enfants, les garderies et les soins aux personnes âgées, ainsi que les régimes de protection sociale non contributifs adaptés aux enfants et tenant compte des questions de genre ;

d) Les pays devraient adopter et mettre en œuvre une législation sur la budgétisation tenant compte des questions de genre afin de garantir la transparence et la responsabilité. Dans ce but, ils devraient :

- i. Adopter et mettre en œuvre des directives sur la budgétisation tenant compte des questions de genre ;
- ii. Favoriser une coopération accrue entre les ministères des finances, les parlements, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres, les organismes nationaux de statistique, les organisations de la société civile et les universitaires ;
- iii. Élaborer pour les secteurs prioritaires, dans le cadre d'une stratégie nationale, une stratégie relative aux questions de genre dotée d'objectifs, d'activités clefs, de ressources prévues à titre indicatif et d'indicateurs liés au genre ;
- iv. Mettre en œuvre un mécanisme de suivi des crédits alloués aux activités adaptées au genre et faire rapport au Parlement et au public, notamment en publiant des déclarations annuelles sur les questions de genre.

e) Les pays devraient mettre en place des structures institutionnelles et de coordination solides qui soutiennent la budgétisation tenant compte des questions de genre. Dans ce but, ils devraient :

- i. Incrire le principe de la budgétisation tenant compte des questions de genre dans la législation budgétaire ;
- ii. Renforcer les capacités de gouvernance tenant compte des questions de genre dans les institutions gouvernementales, les parlements, la société civile et les milieux universitaires ;
- iii. Élaborer des directives concernant la préparation d'informations relatives au genre pour le budget ;
- iv. Créer ou habiliter une entité qui assure la coordination, la conception et la mise en œuvre d'une budgétisation tenant compte des questions de genre ;
- v. Garantir un processus décisionnel inclusif en assurant une représentation des femmes dans la prise de décisions fiscales, y compris dans les institutions financières à tous les niveaux, et en associant systématiquement toutes les parties prenantes concernées, comme la société civile et les milieux universitaires.

f) Les pays devraient combler les lacunes en matière de données ventilées par genre en investissant davantage dans la recherche et la collaboration entre les organismes nationaux de statistique, les mécanismes nationaux pour l'égalité des genres, la société civile, les milieux universitaires et les groupes marginalisés ;

g) Les pays devraient assurer un appui financier et technique durable à la société civile et aux organisations de femmes, notamment celles dirigées par de jeunes féministes et par des femmes, qui représentent un large éventail de parties prenantes ainsi que les communautés les plus vulnérables ;

h) Les pays devraient exploiter le potentiel élevé que représente le partenariat avec le secteur privé dans les domaines tels que la recherche, le développement des compétences et le renforcement des capacités des femmes, les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, les femmes dans le sport, etc ;

i) Les gouvernements devraient soutenir les stratégies d'investissement dans le secteur privé, afin de faire progresser l'égalité des genres au moyen d'investissements dans les entreprises dirigées par des femmes, notamment sous la forme d'un renforcement des

capacités et de l'octroi de prêts, ainsi que dans les entreprises qui font progresser l'égalité des genres au moyen de leurs produits et services ;

j) Les pays devraient renforcer l'intégration des questions de genre au sein de la coopération au développement en augmentant le nombre de programmes et de projets dotés d'objectifs spécifiques en matière de genre ;

k) Les gouvernements devraient remédier à l'inégalité de genre au moyen de politiques macroéconomiques tenant compte des questions de genre, notamment des mesures fiscales, et d'une évaluation de l'impact des mesures d'austérité sur l'égalité entre les genres.

Les femmes aux postes de direction : représentation des femmes dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions

45. Donner aux femmes les moyens d'occuper des postes de direction et de prendre part aux processus de prise de décisions revêt une importance cruciale pour le développement durable. L'équilibre entre les sexes dans la prise de décisions est une question de justice, de gouvernance attentive et de respect des droits de l'homme. En outre, la présence de femmes à des postes de direction en politique et dans les secteurs privé et public profite aux économies et contribue à l'avènement de sociétés inclusives.

46. Des progrès mesurables ont été réalisés dans la région concernant la participation des femmes aux postes de direction et aux processus de prise de décisions. Ces avancées s'expliquent par les divers changements législatifs et les différentes mesures d'action positive qui ont été prises par les gouvernements, ainsi que par le soutien apporté par différentes organisations au renforcement des capacités.

47. Toutefois, la pleine réalisation de l'égalité des genres dans la vie politique et publique continue à se heurter à des obstacles. Il s'agit notamment des stéréotypes liés au genre, des difficultés d'accès au financement des campagnes électorales, du faible niveau d'estime de soi des femmes, des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, de la part disproportionnée de tâches domestiques et familiales non rémunérées assumée par les femmes, du nombre insuffisant d'infrastructures de soins et de services sociaux publics et abordables, ainsi que de la répartition inéquitable des responsabilités ménagères. En outre, le mouvement qui dénonce « l'idéologie du genre » est une nouvelle menace pour l'égalité des genres, qui touche les pays de la région de la CEE et d'autres parties du monde. La violence à l'égard des femmes en politique reste très répandue et s'étend aux formes odieuses de cyberviolence, qui dissuadent les femmes, en particulier les plus jeunes, d'entrer dans la vie politique et publique.

48. Des alliances réussies et durables renforcent l'influence des femmes en politique. Plusieurs pays ont fait part d'expériences dans la mise en place de réseaux politiques de femmes qui ont contribué à faire progresser l'égalité des genres, indépendamment de l'affiliation politique. Dans d'autres pays, les femmes ont progressé en matière de participation aux prises de décisions, en partie grâce à l'adoption de mesures législatives aux niveaux national et local et au soutien d'importants groupes de la société civile.

49. Recommandations :

a) Toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement, le parlement, les organisations de la société civile et les organisations internationales, devraient unir leurs forces pour lutter contre la récente recrudescence des tendances sexistes et s'attaquer aux inégalités structurelles persistantes ;

b) Les États devraient renforcer les mesures de lutte contre la discrimination pour garantir un environnement exempt de discrimination dans les sphères politique et publique à tous les niveaux ;

c) La société civile, en particulier les organisations de femmes, devrait être renforcée dans sa capacité à faire entendre sa voix, son expertise et son accès à un

financement durable, afin de pouvoir jouer son rôle crucial dans la défense, le suivi et la surveillance des engagements pris par les gouvernements ;

d) Il convient d'utiliser divers modèles pour amener davantage de femmes à participer à la vie politique et à la prise de décisions au moyen de divers réseaux, en associant les hauts dirigeants et en élargissant le soutien apporté aux niveaux local, régional et sous-régional ;

e) Il est fondamental de tirer le meilleur parti possible des technologies de l'information pour renforcer la constitution de réseaux et bâtir de vastes alliances avec la société civile et d'autres parties prenantes, en particulier les jeunes femmes et hommes ;

f) Dans les pays où la participation politique des femmes a progressé, les organisations internationales et les réseaux régionaux et mondiaux de la société civile devraient continuer à renforcer leur soutien à l'engagement des femmes et à l'évolution de leur carrière, afin de consolider ces fragiles acquis ;

g) Les pays devraient favoriser des dialogues stratégiques visant à nouer des alliances et à mettre en place des échanges régionaux en vue de soutenir les réseaux politiques de femmes.

Agir pour le climat : donner aux femmes les moyens de renforcer la résilience climatique

50. Le thème des femmes et de l'environnement est l'un des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Avec l'intensification des changements climatiques et la menace qu'ils représentent pour la sécurité et le bien-être des populations du monde entier, ce thème revêt une importance croissante. Des actions urgentes sont nécessaires pour viser ses trois objectifs stratégiques : associer activement les femmes à tous les niveaux de prise de décisions relatives à l'environnement, intégrer leurs préoccupations et points de vue dans les politiques et programmes, et créer des moyens d'évaluer les effets sur les femmes des politiques en matière de développement et d'environnement.

51. Les changements climatiques et les catastrophes, qu'elles soient environnementales ou écologiques, ont un impact disproportionné sur les femmes et les filles. Les femmes des régions rurales et isolées sont particulièrement exposées en raison de leur rôle de principales pourvoyeuses de soins et de nourriture. Les femmes et les jeunes femmes migrantes sont également plus vulnérables. Il est indispensable que le principe de ne pas faire de laissés-pour-compte soit compris et appliqué de manière cohérente, et que les ressources allouées bénéficient à tous, y compris à ces groupes.

52. L'atténuation de la crise climatique et l'évolution vers un nouveau modèle d'utilisation des ressources et de mode de vie ont été au centre de plusieurs contributions des intervenants et des participants. En raison des écarts qui séparent les partisans de la prise en compte des questions de genre et les défenseurs de l'environnement, seuls quelques pays ont réussi à intégrer la dimension de genre dans les politiques relatives aux changements climatiques. Dans ces pays, les groupes de femmes et les jeunes femmes ont été les moteurs du changement et ont joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des programmes gouvernementaux.

53. Recommandations :

a) Intégrer la dimension du genre dans les politiques relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à la protection de l'environnement, garantir un soutien financier et institutionnel, des compétences relatives aux questions de genre et des directives fortes, et désigner des personnes référentes sur les questions de genre et les changements climatiques au sein des institutions gouvernementales ;

b) Promouvoir la participation des femmes aux filières STIM afin qu'elles deviennent des acteurs dans les domaines des énergies renouvelables, des actions de lutte contre les changements climatiques et de l'économie verte ;

c) Attribuer un rang de priorité plus élevé aux changements climatiques et placer ce thème au cœur de l'action en faveur de la prise en compte de la dimension de genre. À cette fin, il convient de :

- i. Garantir une volonté politique plus forte à tous les niveaux de l'administration publique et accroître les dépenses en faveur de l'action climatique ;
- ii. Mobiliser les hommes et renforcer le rôle des professionnels féminins, en particulier dans les institutions et les secteurs touchés par les changements climatiques et dominés par les hommes (énergie, foresterie, agriculture, gestion des ressources naturelles) ;
- iii. Favoriser des partenariats diversifiés avec un large éventail de parties prenantes, notamment le secteur privé, les autorités locales et les partenaires nationaux et internationaux ;
- iv. Améliorer la recherche et la collecte de données ventilées par genre, âge, groupes autochtones et régions géographiques afin de fournir des preuves des effets des changements climatiques ;
- v. Accroître les investissements et élaborer des modes de financement novateurs en s'attachant à fournir un appui ciblé aux femmes rurales et aux organisations de femmes ;
- vi. Mieux mesurer les incidences et les résultats afin de mieux démontrer les effets sur l'autonomisation des femmes ;
- vii. Privilégier la mise en œuvre des politiques et des mesures, en particulier le renforcement des capacités.

d) Les femmes doivent jouer un rôle plus important dans les thématiques liées aux changements climatiques en qualité de leaders, de professionnelles et d'agents techniques du changement. Si certains groupes de femmes sont plus vulnérables que d'autres aux changements climatiques, toutes les femmes sont en mesure de rapprocher les points de vue, de proposer des solutions et de renforcer la résilience des populations face aux chocs et aux stress d'ordre environnemental. Le rôle à jouer par les femmes et les filles en qualité d'agents du changement devrait être reconnu et soutenu. À cette fin, il convient de :

- i. Renforcer la participation des filles aux filières techniques et non traditionnelles concernées par la lutte contre les changements climatiques (telles que les STIM) ;
- ii. Appuyer les organisations et associations de femmes à tous les niveaux au moyen de financements et de renforcements des capacités ;
- iii. Encourager les jeunes femmes qui militent en faveur de la consommation consciente afin qu'elles continuent à jouer ce rôle fondamental ;
- iv. Apporter un soutien constant aux femmes propriétaires de petites exploitations agricoles concernant la participation et l'exercice des fonctions de direction.

e) Il convient d'étudier, de documenter et, dans la mesure du possible, d'atténuer les risques auxquels s'exposent les femmes qui renforcent leur participation à la lutte contre les changements climatiques, notamment les risques pour la santé mentale et les risques d'attaques violentes.

Les objectifs mondiaux et les engagements de Beijing

54. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a fait de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles un objectif à part entière et une condition préalable à la réalisation de tous les autres ODD. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing, qu'il s'agisse de la participation des femmes au marché du travail, de l'éducation et de la

pauvreté des femmes ou des femmes et de l'environnement, traduisent les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 5 des ODD et recourent les autres ODD qui comportent des cibles relatives au genre.

55. La concordance entre les deux cadres transparaît dans les six principaux axes thématiques : le développement inclusif, la prospérité et le travail décent ; l'élimination de la pauvreté et la protection sociale ; la protection contre la violence, la stigmatisation et les stéréotypes ; la participation, la responsabilité et les institutions sensibles à la dimension de genre ; les sociétés pacifiques et inclusives et la conservation, la protection et la réhabilitation de l'environnement. Dans l'ensemble, si des progrès ont été réalisés dans ces domaines, ils restent insuffisants.

56. En matière de développement inclusif et de prospérité partagée, des progrès ont été accomplis au moyen du renforcement de la participation des femmes à l'économie, notamment à l'entrepreneuriat, et de l'amélioration des cadres juridiques. En parallèle, les obstacles structurels à l'égalité entre les sexes et la discrimination continuent à se manifester par un taux d'activité inégal, une ségrégation des emplois ainsi que des conditions de travail et une rémunération inégales.

57. L'accès à la protection sociale, aux services de santé et à l'éducation est crucial afin de réduire le risque de pauvreté pour les femmes et les filles et de leur donner les moyens d'agir dans tous les domaines de leur vie. Dans l'ensemble, la prise en compte des questions de genre a été renforcée dans les politiques de santé, d'éducation et de protection sociale. Une approche plus ciblée a été adoptée pour lutter contre le risque de pauvreté chez les femmes vulnérables, notamment les femmes âgées, les mères célibataires et les mères de nombreux enfants, les femmes handicapées et les femmes rurales, ainsi que les femmes appartenant à des minorités ethniques. Cependant, il existe encore des obstacles à l'accès des femmes et des filles aux services sociaux, aux services de santé et à l'éducation.

58. La violence à l'égard des femmes et des filles reste un obstacle majeur à l'égalité et aux droits des femmes. Elle revêt plusieurs formes, notamment la violence au sein du couple, le féminicide, la traite, le harcèlement sexuel, la violence sur les réseaux sociaux, les mutilations génitales féminines, le mariage précoce, le mariage d'enfants et le mariage forcé, la stérilisation et l'avortement forcés, ainsi que la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus. Les femmes et les filles continuent également d'être exposées à la stigmatisation, aux stéréotypes et au sexisme généralisé.

59. La conférence de Beijing en 1995 a marqué un tournant dans la reconnaissance internationale de l'égalité des genres. Elle a été suivie de nombreux résultats positifs, qu'il s'agisse de la participation des femmes, de la responsabilité ou de la prise en compte des questions de genre par les institutions. Actuellement, on observe un recul des droits des femmes aux niveaux national et international qui a des incidences néfastes sur la vie des femmes et des filles. La participation des femmes reste faible, en particulier dans la sphère politique.

60. Les femmes et les filles sont victimes de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire lors de conflits, et subissent des crimes fondés sur des motivations sexistes du fait de la guerre, des conflits violents, du terrorisme et de l'extrémisme violent. Si la plupart des pays ont adopté une stratégie ou un plan national d'action sur les femmes, la paix et la sécurité, la mise en œuvre des programmes correspondants reste lente. Dans la plupart des pays de la région, les femmes restent sous-représentées aux postes de décision des secteurs de la diplomatie, de la sécurité et de la défense.

61. La dégradation de l'environnement et les changements climatiques déplacent des populations, interrompent la création de revenus, augmentent la charge de travail non rémunéré et ont des conséquences sanitaires néfastes, en particulier parmi les femmes et les filles. Dans le même temps, la prise en compte des questions de genre a souvent été négligée dans les politiques relatives à l'environnement et aux changements climatiques, ainsi que dans d'importants domaines connexes tels que la mobilité, la gestion des déchets et la consommation et la production durables. Dans ces domaines, la participation des femmes à la prise de décisions reste faible.

62. Recommandations :

- a) Protéger la liberté d'association et le droit à la négociation collective pour assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ;
- b) Ratifier la Convention sur la violence et le harcèlement (n° 190) de l'OIT et la Recommandation n° 206 qui l'accompagne ;
- c) Investir dans des services publics et des soins tenant compte des questions de genre et promouvoir la conciliation du travail et de la famille, notamment au moyen de la ratification et de l'application de la Convention de 2000 sur la protection de la maternité (n° 183) de l'OIT ;
- d) Donner la priorité à l'inclusion sociale des femmes dans la législation et dans la pratique ;
- e) Former les travailleurs sanitaires à la santé sexuelle et procréative et à la violence fondée sur le genre et améliorer la disponibilité et l'accès aux services de santé connexes ;
- f) Mettre en œuvre la toute première recommandation du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme, qui comprend une définition du sexisme et propose aux différents acteurs des moyens concrets de l'identifier et de le combattre ;
- g) Adhérer à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;
- h) Mettre en œuvre la recommandation du Conseil de l'Europe sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ;
- i) Promouvoir une participation large et significative de la société civile, des organisations de femmes et des groupes marginalisés à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques à tous les niveaux, notamment par des modalités innovantes et de nouvelles technologies. La participation des jeunes femmes et des jeunes devrait être particulièrement encouragée ;
- j) Veiller à ce que les progrès aillent au-delà des domaines normatifs. La mise en œuvre effective de la législation nationale et des engagements internationaux, ainsi que la responsabilité en matière d'égalité des genres, sont fondamentales ;
- k) Ancrer l'égalité des genres dans toutes les constitutions, à chaque fois que cela se justifie ;
- l) Accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment par des engagements spécifiques dans les plans d'action nationaux ;
- m) Intégrer la dimension de genre dans les politiques de conservation, de protection et de réhabilitation de l'environnement ainsi que de lutte contre les changements climatiques ;
- n) Améliorer la coopération et les échanges régionaux et internationaux dans tous les domaines liés aux engagements de Beijing.

Annexe II

Forum des organisations de la société civile à l'occasion de la Réunion régionale d'examen « Beijing+25 » de la CEE

Le 28 octobre 2019, plus de 410 membres de la société civile appartenant à 282 organisations et 45 pays de la région de la CEE se sont réunis à Genève.

Lors du forum des organisations de la société civile, les participants répartis en petits groupes ont débattu de six déclarations régionales et de 22 priorités thématiques au total (voir <https://www.wecf.org/csoforum25-geneva/>).

La déclaration de synthèse ci-après a été présentée à l'ouverture de la Réunion régionale d'examen « Beijing+25 »².

Les jeunes féministes constatent que nous nous trouvons aujourd'hui aux prises avec des défis cruciaux qui menacent de remettre en cause de nombreux acquis et que nous continuons à vivre dans un monde où le patriarcat, le sexisme, le capitalisme, l'âgisme, le racisme, l'hétéronormativité et la xénophobie alimentent l'oppression des femmes et les inégalités. Nous devons faire face à une crise climatique qui, si elle n'est pas traitée dès maintenant, nous laissera tous sans avenir. À l'issue du Forum de la société civile, nous avons retenu les messages clefs ci-après.

1. Inclusion

Associer les jeunes féministes

Les jeunes militants qui souhaitent accéder aux plateformes et espaces internationaux comme cette même salle se heurtent à des obstacles manifestes. Afin de faciliter leur participation, il est nécessaire d'assurer un financement plus direct des organisations dirigées par des jeunes. Nous demandons des changements structurels et proposons une participation des jeunes féministes de moins de 30 ans dans les processus de décisions à hauteur de 30 %, ainsi qu'une transition des structures hiérarchiques vers des structures horizontales afin de favoriser davantage de collaborations et de co-crétions. Il est important de développer l'infrastructure numérique pour améliorer le réseautage et la connexion avec les organisations de jeunes qui travaillent sur le terrain et ne peuvent pas toujours se déplacer.

Droits des lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexes et des femmes et des personnes ne correspondant pas à l'image traditionnellement associée à leur genre

En ce qui concerne les droits des lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexes et des femmes et des personnes ne correspondant pas à l'image traditionnellement associée à leur genre, il est essentiel d'abroger les lois et les politiques qui incriminent directement ou indirectement les personnes en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée et de leur identité ou expression de genre. En outre, il importe de promulguer des lois et des politiques qui protègent explicitement ces personnes contre la discrimination et la violence, ce qui inclut l'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement, aux soins de santé et à d'autres services sociaux. De plus, les États doivent permettre la reconnaissance légale de l'identité de genre sur la base de l'autodétermination et interdire toutes les opérations chirurgicales non consenties, préjudiciables et médicalement inutiles sur les enfants intersexe.

² La déclaration de synthèse a été signée par 180 organisations de la société civile.

Droits des femmes handicapées

Il est fondamental d'élaborer des mesures efficaces pour intégrer les droits des femmes et des filles handicapées dans les politiques, les programmes et les mesures, ce qui suppose d'associer les femmes et les filles handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques et programmes. En outre, tous les États doivent ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Il convient de respecter les engagements qui ont été fixés dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, de même que le Protocole facultatif s'y rapportant et l'Observation générale n° 3 sur les femmes et les filles handicapées.

Droits des femmes migrantes

S'agissant des droits des femmes migrantes, nous recommandons l'application de mesures et de sanctions strictes contre le profilage racial, afin de lutter contre le racisme institutionnel et structurel. Ces femmes doivent impérativement être protégées de la violence fondée sur le genre sur les itinéraires de migration dangereux et dans les centres de détention. Une citoyenneté résidentielle devrait être accordée à tous les enfants des femmes migrantes après leur arrivée, et les femmes migrantes qui signalent des abus au travail dans le secteur non structuré de l'économie devraient être protégées contre les mesures d'expulsion et de sanction.

Droits des peuples autochtones et des Roms

Pour parvenir à l'égalité des genres, nous devons reconnaître les droits des femmes autochtones, roms et sâmes et l'importance de leur opinion, puisque leurs voix ont été historiquement réduites au silence. Des financements, du temps et des espaces spécifiques sont nécessaires pour soutenir ces populations et leurs défenseurs, ainsi que pour assurer et financer des services publics et des systèmes de protection sociale. Afin de permettre à ces populations d'accéder aux soins de santé sexuelle et procréative, il convient de lever les obstacles financiers, pratiques, sociaux et politiques, notamment le racisme et l'absence d'assurance maladie et de documents d'identité.

Femmes rurales et autonomisation économique

Les jeunes femmes rurales sont porteuses d'avenir, elles se trouvent au carrefour entre l'égalité des genres, la sécurité alimentaire et le développement durable. Nous devons nous attaquer au problème de l'isolement des femmes rurales, écouter ces femmes, assurer leur sécurité, leur santé et leur éducation, investir dans leur existence, renforcer la communication entre les zones rurales et urbaines et protéger leur droit à l'inclusion financière, à la terre, à la propriété et aux ressources productives et naturelles.

Droits des veuves

Les droits des veuves sont un aspect essentiel, et gravement négligé, des droits de l'homme. Le nombre de veuves augmente de manière exponentielle dans la région en raison des conflits, des migrations, des catastrophes naturelles, des pratiques traditionnelles préjudiciables et de l'allongement de la durée de vie. Les droits des veuves en matière de succession, de terres et de propriété doivent être inscrits dans la loi et respectés. En outre, il est urgent de leur fournir des documents juridiques et des ressources et d'accorder une attention particulière à leur accès aux services. Les veuves sont des femmes de tous âges, y compris des jeunes femmes réfugiées.

Droits des femmes âgées

Les droits et les besoins des femmes âgées sont régulièrement bafoués en raison de l'âgisme, de la stigmatisation, de la pauvreté et de la violence dont elles sont victimes. Il est indispensable de reconnaître les contributions économiques et sociales de ces femmes. Des ressources doivent être mobilisées pour assurer leur sécurité économique, leur sûreté et leur dignité. En outre, il convient de faire de la solidarité intergénérationnelle le fondement de toute planification politique et de toute prestation de services quel que soit l'âge, afin

d'améliorer les conditions d'existence et le respect de la dignité des personnes de tous âges et de veiller à ce que les femmes âgées soient considérées comme des titulaires de droits en toute égalité. L'insuffisance des données relatives aux femmes de plus de 49 ans est un facteur clef du déni des droits des femmes âgées. Il est donc nécessaire de disposer de données ventilées par âge, genre et handicap, avec des intervalles de cinq ans entre l'âge de 49 ans et le décès, et de faire en sorte que ces données éclairent toutes les politiques.

2. Nouveaux problèmes et difficultés structurelles

L'une des questions les plus difficiles auxquelles nous sommes confrontés en tant que militants des droits des femmes est de savoir comment réagir aux effets croissants des programmes anti-droits, à la réduction de l'espace réservé à la société civile et aux attaques systématiques menées contre les droits de l'homme en général, et les droits des femmes et des groupes marginalisés en particulier, sous l'impulsion des gouvernements néo-conservateurs, du secteur privé et des organisations confessionnelles fondamentalistes bien dotées en ressources et bien connectées au niveau mondial. Nous invitons les gouvernements et les organismes intergouvernementaux à renouveler leurs engagements en matière d'égalité des genres, à réaffirmer le principe de non-régression et à renforcer la responsabilité des organisations internationales et des gouvernements afin de contribuer à la transparence, de garantir les droits des hommes et des femmes, de réduire les écarts de mise en œuvre et de faire reculer l'impunité. En outre, toutes les politiques économiques doivent être conformes au droit international des droits de l'homme et aux cadres des droits des femmes, tout en favorisant les droits des personnes traditionnellement marginalisées.

Climat, environnement et droits des femmes

La crise climatique a des effets dévastateurs sur les droits des femmes qui se trouvent en première ligne, en particulier les femmes rurales et autochtones. Les besoins et la participation de ces femmes doivent figurer au rang des priorités dans les programmes nationaux relatifs au climat et dans les mécanismes de financement pour le climat mis en place pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. Les gouvernements doivent se désengager des secteurs de l'extraction et des combustibles fossiles et investir dans des secteurs locaux durables qui se sont engagés à respecter l'égalité des genres. De plus, ils doivent fixer et atteindre des objectifs pour permettre aux femmes de participer, et de jouer un rôle de premier plan, dans les processus de prise de décisions relatifs aux politiques énergétiques et climatiques durables et aux actions en faveur du climat. En outre, ils doivent protéger les défenseurs de l'environnement et du climat qui sont exposés aux violences et au harcèlement en raison de leur genre.

Obstacles structurels économiques

Afin de surmonter les problèmes structurels, en particulier les obstacles économiques, nous devons mettre à plat et redéfinir quelles sont nos valeurs et comment nous voulons les défendre. Nous préconisons une réorganisation complète du système économique actuel et un abandon du capitalisme axé sur les industries extractives et le profit. Nous devons évoluer vers une économie de respect, centrée sur les personnes et la planète, et mettre en place des mesures qui valorisent le progrès social, reconnaissent la prestation de soins non rémunérée comme un « travail » qui donne droit à une protection sociale, relie les systèmes de protection sociale et d'imposition aux droits individuels et s'attaquent à la violence fondée sur le genre au travail.

Violence à l'égard des femmes et des filles

La violence à l'égard des femmes et des filles revêt de nombreux aspects. Les structures patriarcales profondément ancrées renforcent les stéréotypes de genre néfastes et portent atteinte au droit des femmes à l'intégrité physique et à l'autonomie corporelle. Les principales recommandations portent sur l'amélioration de l'accès à la justice et la suppression des obstacles au signalement des violences. En outre, nous préconisons la mise en place de plans d'action nationaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui soient fondés sur l'égalité des sexes, l'intégration des questions de genre et la budgétisation

tenant compte des questions de genre, et qui prévoient des mesures de prévention par l'éducation et la sensibilisation dès l'âge préscolaire. De plus, il est important d'accélérer les processus d'enquête et de poursuites, d'améliorer la coordination entre les agences de l'État en cas d'urgence, de lutter contre l'impunité des auteurs tout en assurant leur réhabilitation afin de transformer une masculinité toxique, et de disposer d'équipes multisectorielles de personnel de santé bien formé. Les gouvernements doivent mettre l'accent sur la mise en œuvre de politiques visant à combattre toutes les formes de violence fondée sur le genre, de violence domestique, de cyberviolence, de féminicide, de mutilations génitales féminines, de traite des êtres humains et autres pratiques néfastes.

Il est fondamental de ratifier et mettre en œuvre les cadres juridiques internationaux existants, comme la Convention d'Istanbul et la Convention n° 190 de l'OIT, d'adopter des législations nationales relatives à la non-discrimination, d'élaborer des plans d'action nationaux complets relatifs à la violence à l'égard des femmes et à l'égalité des genres, de mettre en œuvre des mesures de formation et de sensibilisation en incluant les hommes et les garçons, d'adopter une approche intersectorielle, de garantir la confidentialité des procédures et de combler les lacunes existant dans les données sur la violence à l'égard des femmes.

Le problème de la traite des êtres humains demeure présent dans la région. Il figure dans le Programme d'action de Beijing en tant que sous-section de la partie consacrée à la violence à l'égard des femmes. Les gouvernements doivent prendre les mesures appropriées pour garantir un appui et une protection aux victimes de la traite, y compris la traite à des fins de proxénétisme ou d'autres formes d'exploitation sexuelle.

Participation des femmes à la vie politique

Pour assurer la participation des femmes à la vie politique, il est possible d'agir dans deux domaines : la promotion et la protection. Les États qui ne disposent pas de mesures d'action positive dans la législation et la réglementation (ainsi qu'au sein des partis politiques) devraient introduire et appliquer intégralement de telles mesures afin de garantir la parité et de veiller à ce que les femmes participent pleinement à la prise de décisions à tous les niveaux. Ces mesures doivent prévoir des sanctions en cas de non-respect. En outre, il est important de protéger les femmes et les filles qui participent à la vie politique contre toutes les formes de violence, d'abus et de sexisme.

Justice fiscale

S'agissant de la justice fiscale, nous devons augmenter les recettes fiscales au moyen d'un impôt progressif conçu dans une perspective ascendante, afin de redistribuer les richesses et le pouvoir et de contribuer ainsi automatiquement à l'égalité des genres. Nous avons également besoin de politiques macroéconomiques plus complètes, et de meilleure qualité, pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et instaurer une justice financière.

Les femmes et les médias

En ce qui concerne les femmes dans les médias, des législations, des réglementations et des mécanismes complets sont nécessaires (non seulement dans les administrations publiques mais aussi dans les multinationales du secteur de l'audiovisuel sous la forme de codes de conduite) pour promouvoir l'équilibre entre les genres dans la prise de décisions à tous les niveaux, pour lutter contre le harcèlement en ligne, les préjugés liés au genre et la discrimination implicite dans l'intelligence artificielle, les algorithmes et la prise de décisions automatisée, ainsi que pour combattre l'impunité des entreprises de médias sociaux et des secteurs de la publicité. Nous devons garantir l'éducation numérique et médiatique pour tous, afin que les femmes puissent utiliser les médias numériques comme un outil éducatif et passer du statut de consommatrices passives à celui de créatrices actives de contenus.

3. Domaines qui nécessitent plus d'attention et moyens d'avancer dans le processus Beijing+25

Responsabilité et suivi

Il est nécessaire de mettre en place des cadres de protection concrets (dotés d'une autorité d'exécution) et d'allouer des ressources pour surmonter les obstacles et réduire les risques auxquels les femmes et les ONG de femmes sont confrontées en raison de menaces gouvernementales croissantes, de violence et d'inégalités structurelles. Les organes actuels chargés d'établir les responsabilités ne sont pas sensibles aux droits des femmes, et les femmes et les ONG de femmes du monde ne disposent pas d'un véritable « organe indépendant » de recours, dont elles peuvent espérer des décisions équitables et des interventions qui améliorent leur existence. Nous avons besoin d'un organisme mondial indépendant de femmes, auquel les femmes puissent avoir recours sans aucun obstacle, qui dispose de pouvoirs indépendants d'enquête, de prise de décisions et d'exécution, pour amener les auteurs de crimes à caractère sexiste à répondre de leurs actes et pour obtenir réparation.

Santé et droits en matière de sexualité et de procréation

L'opposition croissante aux droits en matière de sexualité et de procréation, ou le recul de ces droits, est un phénomène très préoccupant dans la région. Il est alimenté par les normes, les stéréotypes, les postulats et les stigmatisations de genre préjudiciables qui portent atteinte à la santé sexuelle et procréative des femmes et à la réalisation des droits y relatifs. Les États doivent intégrer des programmes d'éducation sexuelle complets, obligatoires, adaptés à l'âge, normalisés, factuels et scientifiquement exacts dans l'ensemble du système éducatif, y compris dans les programmes scolaires ordinaires. Les lois relatives à l'avortement doivent être mises en conformité avec les principes des droits de l'homme, afin de rendre ces interventions sûres et légales. Il convient de supprimer tous les obstacles à l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et procréative, notamment le statut juridique et le statut de migrante, de libérer les femmes de toute stigmatisation et discrimination liée à leurs choix en matière de sexualité et de respecter l'exercice de leur droit à l'autonomie corporelle. En outre, les États doivent fournir à toutes les femmes, y compris celles qui pratiquent la prostitution, une gamme complète de services de santé confidentiels, accessibles sans conditions, exempts de violence, de stigmatisation et de discrimination, qui tiennent compte de la diversité de leurs identités, expériences, conditions de travail et besoins et fournissent des réponses adaptées.

Paix, sécurité et femmes déplacées

En ce qui concerne la paix, la sécurité et les femmes déplacées, nous avons besoin de préciser que la paix n'est possible qu'avec la participation significative et égale des femmes, des organisations de la société civile, des groupes de personnes déplacées et des ex-combattants. Nous demandons un élargissement de la définition de la sécurité afin d'y inclure à titre prioritaire la sécurité humaine, avec des catégories telles que la sécurité environnementale et alimentaire, la sécurité politique, la sécurité de la collectivité et la sécurité personnelle. Nous demandons également la mise en place de systèmes efficaces d'alerte rapide, de prévention des conflits, d'atténuation des risques et de sécurité pour les personnes qui œuvrent en faveur de la paix dans leur pays et leur communauté.

Mouvements syndicaux de femmes

En ce qui concerne les syndicats et les mouvements syndicaux de femmes, la Convention sur la violence et le harcèlement (n° 190) de l'OIT devrait être ratifiée d'urgence, puis appliquée effectivement, de même que la Recommandation n° 206 de l'OIT qui l'accompagne, en mettant particulièrement l'accent sur les secteurs les plus exposés à la violence à l'égard des femmes, tels que les soins, le travail domestique, les médias et l'économie parallèle. Il importe de lutter contre la surreprésentation des femmes dans les emplois précaires, les emplois à bas salaire et le secteur non structuré de l'économie en garantissant un accès universel à un salaire minimum et à la protection sociale, et d'éviter une crise mondiale des soins en consacrant au moins 2 % du revenu aux services publics de soins.

Éducation, transfert de connaissances et accès aux technologies

Nous demandons aux gouvernements d'assurer gratuitement un enseignement de qualité, doté de ressources suffisantes et accessible à tous, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, technique et professionnel. Il est important de disposer d'un modèle éducatif axé sur la citoyenneté mondiale, qui intègre la paix et la réconciliation, les droits de l'homme, la formation à la prise en compte des traumatismes ainsi que les processus de développement local, et qui prévoit une éducation sexuelle complète.

Financement de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

Pour avancer dans le cadre de Beijing+25 et de l'application du Programme d'action de Beijing, il nous faut plus que des discours et des engagements, il nous faut des financements. Des réformes législatives devraient être menées pour garantir l'affectation obligatoire, transparente et responsable de crédits budgétaires à la réalisation effective des engagements pris concernant les droits des femmes et l'égalité des genres, accompagnée d'un suivi et de la collecte de données financières ventilées par genre.

Responsabilité des entreprises et des institutions dans le cadre du processus Beijing+25

La responsabilité des entreprises et des institutions est un élément essentiel des prochaines étapes du processus Beijing+25. L'entité ONU-Femmes devrait activement responsabiliser les entreprises sur les questions ayant trait à l'égalité des genres et sur les effets de leurs activités selon le genre. Il convient d'accélérer les actions collectives et les négociations menées dans le cadre du projet de traité contraignant de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme, de mettre l'accent sur l'évaluation des effets pour les femmes et les hommes et le devoir de précaution, ainsi que sur les recours et les mécanismes de justice qui tiennent compte des questions de genre, et de créer un environnement favorable aux défenseuses des droits de la personne.
